



2015-03
48

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue à la salle du conseil au 1605, rue Principale de Saint-Gilles, ce 9 mars 2015 à 20:00.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1 Michel Flamand Siège # 4 Carole Dubois

Siège # 2 Bruno Montminy Siège # 5 Jessy Grondin

Siège # 3 Patricia St-Hilaire Siège # 6 Claude Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Samson.

Mme Sandra Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande à l'assistance d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Jessy Grondin, et résolu à l'unanimité de déclarer cette session ouverte.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

02 - MOT DU MAIRE

M. le Maire fait un rappel pour la conférence en prévention du suicide qui aura lieu demain le 10 mars et qui est présenté sous la direction de l'organisme "Les Chevaliers de Colomb".

M. le Maire rappelle aussi qu'il y aura le lancement de la politique Familles-Aînées pour les citoyens de notre municipalité le 19 mars prochain.

Vous êtes invités à participer à ces activités en grand nombre.

03 - MOT DE LA DIRECTRICE

04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Denis Bourgault - Retour sur le dossier des espaces verts entre les espaces de stationnements dans certaines rues de la municipalité. M. le Maire indique que des démarches sont déjà en cours et que le tout est en processus de régularisation;

Mme Lorraine Morin - Demande à recevoir le chapitre VII qui a été abrogé par le règlement 474-14 du règlement 363-08. M. le Maire indique qu'une réponse sera transmise d'ici deux jours à son adresse.

Mme Lorraine Morin - S'interroge sur le fait que la dérogation mineure en sujet de l'affiche du Centre récréatif est produite après l'installation de cette dernière. M. le Maire explique le processus qui a été produit.

2015-03
49

05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - MOT DU MAIRE

03 - MOT DE LA DIRECTRICE

04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

06.01 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2015

07 - FINANCES

07.01 - Comptes à payer

07.02 - Liste des immeubles – Non-paiement des taxes municipales

07.03 - Adoption - Règlement 489-15 Prolongement du réseau A/É pour la rue du Coteau

07.04 - Avis de motion - Règlement d'emprunt 490-15 pour la réfection de routes dans la municipalité

07.05 - Affectations des soldes disponibles

08 - URBANISME

08.01 - Adoption - Règlement 486-14 sur les colporteurs et commerçants itinérants

09 - LOISIRS

09.01 - Acquisition - Surfaceuse MGEL-33

10 - INFRASTRUCTURES

10.01 - Octroi - Contrat de collecte des encombrants

10.02 - Octroi - Entretien préventif des pompes

10.03 - Octroi - Lignage de la route 218

10.04 - Octroi – Contrat de fauchage et de débroussaillage

10.05 - Octroi - Balayage mécanique de la rue Principale et des échangeurs de la rue Principale

11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS

11.01 - Caserne incendie - Relocalisation au 151, rue Martineau

11.02 - Réfection de la porte donnant sur la cuisine au 1605, rue Principale

12 - RESSOURCES HUMAINES

12.01 - Renouvellement programme subventionné SEMO - M. Clarence Fortin

12.02 - Candidat pour l'embellissement

13 - CONTENTIEUX

13.01 - Représentation – Vente pour non-paiement des taxes municipales

14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE

14.01 - TECQ 2014-2018 / Définition des travaux

14.02 - Aide financière dans le cadre du programme PAARRM (Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal)

15 - SÉCURITE CIVILE

15.01 - Pas de sujet au dossier.

16 - VARIA

17 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Blais, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**2015-03
50**

06.01 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2015

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 février dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, appuyé par M. Claude Blais

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2015, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

07 - FINANCES

**2015-03
51**

07.01 - Comptes à payer

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois.

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par Mme Carole Dubois

De payer les comptes du mois de février 2015 répartis ainsi:

34 737.78 \$ pour factures payées par chèque;

38 665.84 \$ pour dépenses incompressibles payées par liens électroniques;

94 474.98 \$ pour dépenses incompressibles payées par chèque;

33 293.45 \$ versé en salaires au cours du mois février 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2015-03
52

07.02 - Liste des immeubles - Non-paiement des taxes municipales

Attendu que, nous devons remettre avant le 20 mars 2014 la liste des immeubles auprès de la MRC de Lotbinière pour récupérer les taxes en souffrance de notre municipalité ;

Attendu que, la directrice générale a présentée aux membres du Conseil Municipal la liste des immeubles qui sont concernés;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Jessy Grondin

D'autoriser la directrice générale à préparer les dossiers et de procéder à la remise auprès de la MRC de Lotbinière avant le 20 mars 2014 pour entamer le processus de vente pour non-paiement des taxes si nécessaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2015-03
53

07.03 - Adoption - Règlement 489-15 Prolongement du réseau A/É pour la rue du Coteau

Attendu que, la Municipalité de Saint-Gilles est régie par le *Code municipal du Québec, c.C-27.1.*;

Attendu que, la Municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière doit produire le prolongement du réseau d'aqueduc et des égouts sur la rue du Coteau existante (lot 3 840 266) pour desservir les citoyens qui y sont déjà construits et ceux à venir (terrains vacants) et rendre ainsi accessible le réseau pour le nouveau développement;

Attendu que, la Municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière ne possède pas dans son fonds général, non autrement approprié, les deniers nécessaires à la réalisation de ce projet et qu'en conséquence, il sera requis de financer ces ouvrages à même un emprunt à long terme de 185 000 \$ remboursable sur une période de 20 ans;

Attendu que, un avis de motion a été donné par M. Michel Flamand le 9 février 2015;

Attendu que, à ces fins, il devient nécessaire d'adopter le règlement 489-15 *Règlement décrétant un emprunt de 185,000.00\$ et une dépense de 185,000.00 \$ pour des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc et des égouts sur la rue du Coteau existante (lot 3 840 266) pour desservir les citoyens qui y sont déjà construits et ceux à venir (terrains vacants) et rendre ainsi accessible le réseau pour le nouveau développement ;*

Attendu que, une dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement;

En conséquence, sur proposition de M. Michel Flamand, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire, que le règlement suivant, portant le numéro 489-15, est adopté à la séance du conseil du 9 mars 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

07.04 - Avis de motion - Règlement d'emprunt 490-15 pour la réfection de rangs et de rues dans la municipalité

Avis de motion est donné par M. Michel Flamand

Qu'à une séance ultérieure du Conseil municipal, nous présenterons une programmation de travaux pour le règlement 490-15 qui financera en tout ou en partie des travaux concernant la réfection de rangs et de rues sur le territoire de la municipalité.

**2015-03
54**

07.05 - Affectations des soldes disponibles

Considérant que, dans le cadre du financement de dépenses par emprunt à long terme, il peut arriver des situations où le financement permanent autorisé et réalisé excède le montant des dépenses autorisées et effectuées. Un tel excédent se nomme Solde disponible d'un règlement d'emprunt fermé;

Considérant que, les règlements 427-11, 412-10, 424-11 et 450-12 ont des soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Michel Flamand

Que, en vertu de l'article 8 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux, les montants peuvent être affectés aux fins suivantes :

- 1) Rachat par anticipation des obligations émises lors de l'emprunt;
- 2) Paiement des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt, soit le capital et les intérêts;
- 3) Réduction du solde de l'emprunt lors de son refinancement;
- 4) Paiement des frais de financement relatifs au solde de l'emprunt;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

08 - URBANISME

**2015-03
55**

08.01 - Adoption - Règlement 486-14 sur les colporteurs et commerçants itinérants

Attendu que, le Conseil municipal juge opportun et d'intérêt public de réviser la réglementation en vigueur relative au colportage et au commerce itinérant sur l'ensemble de son territoire;

Attendu que, le Conseil municipal désire adopter un nouveau règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la municipalité;

Attendu que, dans l'exercice d'un pouvoir réglementaire prévu par la *Loi sur les compétences municipales, article 6*, toute municipalité locale peut notamment prévoir toute prohibition;

Attendu que, toute municipalité locale peut, par règlement, régir les

activités économiques, dont le colportage et le commerce itinérant,
article 10 de la Loi sur les compétences municipales;

Attendu que, un avis de motion a été donné le 10 novembre 2014 par M. Bruno Montminy;

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par M. Jessy Grondin

D'adopter le règlement 486-14 sur le colportage et le commerce itinérant;

Que, le présent règlement abroge et remplace toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions du présent règlement incluant le règlement 288-92-02 et le règlement 281-11-99.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

09 - LOISIRS

**2015-03
56**

09.01 - Acquisition - Surfaceuse MGEL-33

Considérant que, les coûts de réfection de notre surfaceuse en place sont très élevés;

Considérant que, la compagnie Robert Boileau nous offres une opportunité d'acquérir une surfaceuse de type MGEL-33;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par M. Michel Flamand

Que, le Conseil municipal suite au dépôt des différents scénarios proposés pour la réfection de la surfaceuse autorise l'acquisition de la surfaceuse MGEL-33 tel que les conditions inscrites à la proposition de la compagnie Robert Boileau Inc;

Que, le Conseil municipal autorise la directrice générale à signer le contrat d'achat;

Que, le montant de 8 000 \$ plus les taxes applicables soit imputer au budget 02.701.30.525

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

10 - INFRASTRUCTURES

**2015-03
57**

10.01 - Octroi - Contrat de collecte des encombrants

Considérant que, la compagnie RECYC LAV offre un service de collecte des encombrants porte à porte qui a comme priorité la

réutilisation et le recyclage;

Considérant que, la municipalité souhaite offrir un service permettant de réduire l'enfouissement des matières résiduelles;

Il est proposé par M. Claude Blais, appuyé par M. Bruno Montminy

Que, la municipalité de Saint-Gilles octroi un contrat de collecte porte-à-porte par rendez-vous téléphonique à la compagnie RECYC LAV pour l'année 2015;

Que, la dépense soit imputée au code budgétaire 02.451.10.459 à raison d'un montant de 96.15 \$ par semaine du dimanche au lundi à partir du 22 mars 2015, payable une fois par mois;

Que, la municipalité de Saint-Gilles transmette aux citoyens les modalités et les coordonnées du fournisseur par le biais d'un Rapide et d'une inscription mensuelle dans le journal Le Courant.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-03
58**

10.02 - Octroi - Entretien préventif des pompes

Considérant que, nous devons procéder à l'entretien des huit pompes qui sont installées dans les quatre postes de pompage avant la saison hivernale;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par Mme Carole Dubois

D'accepter l'offre de Xylem pour l'inspection au montant forfaitaire de 1 345 \$ plus taxes pour l'ensemble des 8 pompes pour l'année 2015;

Et, au montant de 1 395 \$ plus taxes pour l'année 2016;

D'imputer la dépense au code budgétaire 02.414.01.526.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-03
59**

10.03 - Octroi - Lignage de la route 218

Attendu que, nous procédons au marquage (lignage de rue) en alternance une année les rangs et l'année suivante la route 218;

Attendu que, nous avons demandés des soumissions pour produire les travaux de lignage sur la route 218 pour l'année 2015;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

Que, nous octroyons le contrat 2015 à la compagnie Marquage et Traçage Québec au montant de 0.177 \$ le mètre linéaire plus taxes applicables;

Que, la dépense soit imputée au code budgétaire 02.355.00.521.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-03
60**

10.04 - Octroi - Contrat de fauchage et de débroussaillage

Attendu que, nous avons demandés des soumissions pour le fauchage et le débroussaillage;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Jessy Grondin

D'octroyer le contrat de fauchage à l'entreprise Aulagri Inc. au taux horaire de 72.00 \$ avant taxes pour une quantité approximative de 35 heures selon l'état des abords de fossés;

D'octroyer le contrat de débroussaillage à l'entreprise Aulagri Inc. au taux horaire de 74.00 \$ avant taxes pour une quantité approximative de 20 heures selon l'état des abords de fossés;

D'imputer la dépense au code budgétaire 02.320.09.521.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-03
61**

10.05 - Octroi - Balayage mécanique de la rue Principale et des échangeurs de la rue Principale

Considérant que, le seul soumissionnaire qui possède un balai mécanique permettant de produire le travail avec qualité dans un délai raisonnable sans charge supplémentaire pour le déplacement;

Il est proposé par M. Michel Flamand appuyé par Mme Carole Dubois

D'octroyer le balayage de nos rues à Entreprises Lévisiennes Inc. au taux de 96.00 \$ de l'heure avant taxes pour une quantité approximative de 7 heures de travail.

D'imputer la dépense au code budgétaire 02.320.00.521.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS

**2015-03
62**

11.01 - Caserne incendie - Relocalisation au 151, rue Martineau

Considérant, le résultat des travaux du comité conjoint formé des officiers de la brigade incendie et de représentants municipaux;

Considérant que, la caserne actuelle nécessite des travaux de rénovations et d'agrandissement qui implique des coûts majeurs;

Considérant que, l'édifice acquis pour 1\$ sur la rue Martineau est :

Conforme aux exigences de la sécurité incendie;

Suffisamment grand pour répondre aux besoins des incendies;

Est adaptable à faibles coûts;

Réfection de l'asphalte;

Identification;

Modification des portes;

Entrée d'eau;

Considérant que, la municipalité a une entente de stationnement réservé exclusivement pour les pompiers avec le propriétaire adjacent;

Considérant que, la municipalité a d'autres besoins à combler et souhaite maximiser l'utilisation des espaces disponibles au 151, rue Martineau;

Il est proposé par M. Jessy Grondin, appuyé par M. Claude Blais

De statuer que l'agrandissement et la réfection de la caserne actuelle au 171, rue O'Hurley soit écarté;

Que l'édifice du 151, rue Martineau soit retenu pour répondre à différents besoins de la municipalité, c'est-à-dire :

Le sous-sol / Pour l'archivage, le rangement et l'entreposage des équipements destinés aux situations en cas de sinistres (lits de camp, couvertures, etc.);

Le rez-de-chaussée en façade / Local de réunion pour les pompiers, les premiers répondants, la sécurité publique (avec ou sans séparation des espaces);

L'étage en façade / Local communautaire (cours de danse, location, etc.)

Les portes 1, 2, 3 / Caserne incendie (camions);

La porte 4 / Entretien, entreposage pour incendie, voirie, embellissement;

Que, la caserne du 171, rue O'Hurley fasse l'objet d'un entretien minimal en attendant que d'autres décisions la concernant soient prises;

Que, le Conseil municipal autorise la direction générale à produire les démarches nécessaires pour effectuer les travaux prévus à l'annexe 1 en collaboration avec le directeur des travaux publics selon les résultats obtenus avec le comité conjoint;

Que, les sommes qui seront nécessaires pour produire soit prises à même le surplus non affecté pour un montant maximal de 50 000 \$ du poste budgétaire xxx;

Que, la relocalisation soit effectuée avant la fin de l'automne 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2015-03
63

11.02 - Réfection de la porte donnant sur la cuisine au 1605, rue Principale

Considérant que, nous avons une porte qui est non fonctionnelle à la salle communautaire et que nous devons la remplacer;

Il est proposé par M. Claude Blais, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

Que, nous changions la porte qui donne accès à la cuisine tel que le plan remis aux membres du Conseil municipal;

Qu'un budget approximatif de 1 500 \$ soit accessible pour l'acquisition de la porte, la peinture et l'installation;

Que, le montant soit imputé au code budgétaire 02.701.20.522

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

12 - RESSOURCES HUMAINES

**2015-03
64**

12.01 - Renouvellement programme subventionné SEMO - M. Clarence Fortin

Attendu que, nous avons convenus d'engager une nouvelle ressource subventionnée par un programme d'Emploi Québec à l'automne 2013 principalement pour l'aréna et pour les travaux publics;

Attendu que, M. Clarence Fortin a été embauchée sous la résolution 2013-09-188 le 27 août 2013 et qu'il y a eu renouvellement du contrat par la résolution 2014-03-86 et qu'il rencontre toujours les exigences du poste;

Attendu que, nous avons accès aux subventions dans le cadre des programmes d'Emploi Québec et que cela se prolongera durant la prochaine année;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Bruno Montminy

Que, M. Clarence Fortin sera renouvelé par contrat avec l'augmentation inscrite à l'entente de travail de 2% à partir du 1 janvier 2015 accompagné d'une résolution pour chaque année et qu'un suivi est piloté par Mme Isabelle Paré du SEMO.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-03
65**

12.02 - Candidat pour l'embellissement

Reporté à la séance du mois d'avril 2015

13 - CONTENTIEUX

**2015-03
66**

13.01 - Représentation - Vente pour non-paiement des taxes municipales

Attendu que, le 11 juin prochain il y aura vente d'immeubles par la MRC de Lotbinière pour non-paiement des taxes municipales;

Attendu que, la municipalité doit être présente aux enchères pour récupérer les deniers qui lui sont dus;

Il est proposé par M. Claude Blais, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

Que, la directrice générale représente, s'il y a lieu de procéder, la municipalité lors de la mise en vente et signer les documents nécessaires pour les procédures légales de la vente par la MRC de Lotbinière, si nécessaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE

2015-03
67

14.01 - TECQ 2014-2018 / Définition des travaux

Attendu que, la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que, la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par Mme Carole Dubois

Que la municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière :

S'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

S'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation des travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2015-03
68

**14.02 - Aide financière dans le cadre du programme PAARRM
(Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier
municipal)**

Attendu que, nous avons reçu une lettre de M. Laurent Lessard, député de Lotbinière Frontenac, et qu'il est ouvert à la présentation de nos travaux de voirie;

Attendu que, nous avons beaucoup d'amélioration et d'entretien à effectuer dans le but d'améliorer le réseau routier municipal;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, le Conseil municipal autorise la transmission d'une lettre explicative identifiant les travaux qui sont à effectuer et souhaite recevoir un montant substantiel permettant de mener à terme tous les travaux présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

15 - SÉCURITE CIVILE

15.01 - Pas de sujet au dossier.

16 - VARIA

Aucun point n'a été ajouté

17 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Lorraine Morin - Stationnement, espaces verts. M. le Maire signifie à Mme Morin que cette dernière revient avec le même sujet que lors de la première période de question. Cette question a déjà été répondue;

M. Noël Boutin - M. Boutin s'interroge sur les types de matériaux qui pourront être transmis lors des collectes et les méthodes. M. le Maire explique à M. Boutin que la méthode pour contacter et voir ramasser ses choses seront facilement accessible par les différents médias de la municipalité sous peu;

M. Denis Bourgault - Rue du Coteau - Pourquoi nous mettons nous mêmes les services en place. M le Maire explique le processus;

M. Cédrik Demers - Colportage - M. Demers suggère des panneaux indicateurs avec la mention du coût de l'amende aux entrées de la municipalité et dans les différents médias dont le journal Le Courant.

2015-03
69

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Carole Dubois et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 21:00.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Robert Samson, maire

Sandra Bélanger, Directrice générale / secrétaire trésorière